



Cession d'une marque sous dépôt INPI à une autre société

Par **Titurle13**, le **10/09/2016** à **08:22**

Bonjour

Mon amie est propriétaire d'un château dans le sud de la France. Elle envisage de déposer le nom de son château à l'INPI.

Dans un second temps, elle souhaiterait céder les droits de cette marque à un propriétaire viticulteur.

Ma question est la suivante :

Vaut-il mieux vendre la marque de façon définitive ou la louer et percevoir un pourcentage régulier sur les ventes d'une cuvée créée à cette intention ? Qu'est-ce qui serait le plus rentable pour elle ?

Je vous en remercie d'avance.